

RESTAURANT DE LA SOLIDARITE

Rapport d'activité 2022

SOMMAIRE

Préambule

I. Localisation et fonctionnement

- 1) Nouvelle localisation
- 2) Moyens humains
- 3) Ouverture et capacité d'accueil
- 4) Fonctionnement organisationnel
- 5) Organisation comptable

II. Partenariat

III. Public concerné

IV. Événement marquant

V. Données statistiques

- 1) Bénévoles
- 2) Personnes accueillies sous-main de justice
- 3) Repas servis et convives accueillis en 2022
- 4) Répartition hommes femmes

VI. Perspectives 2023

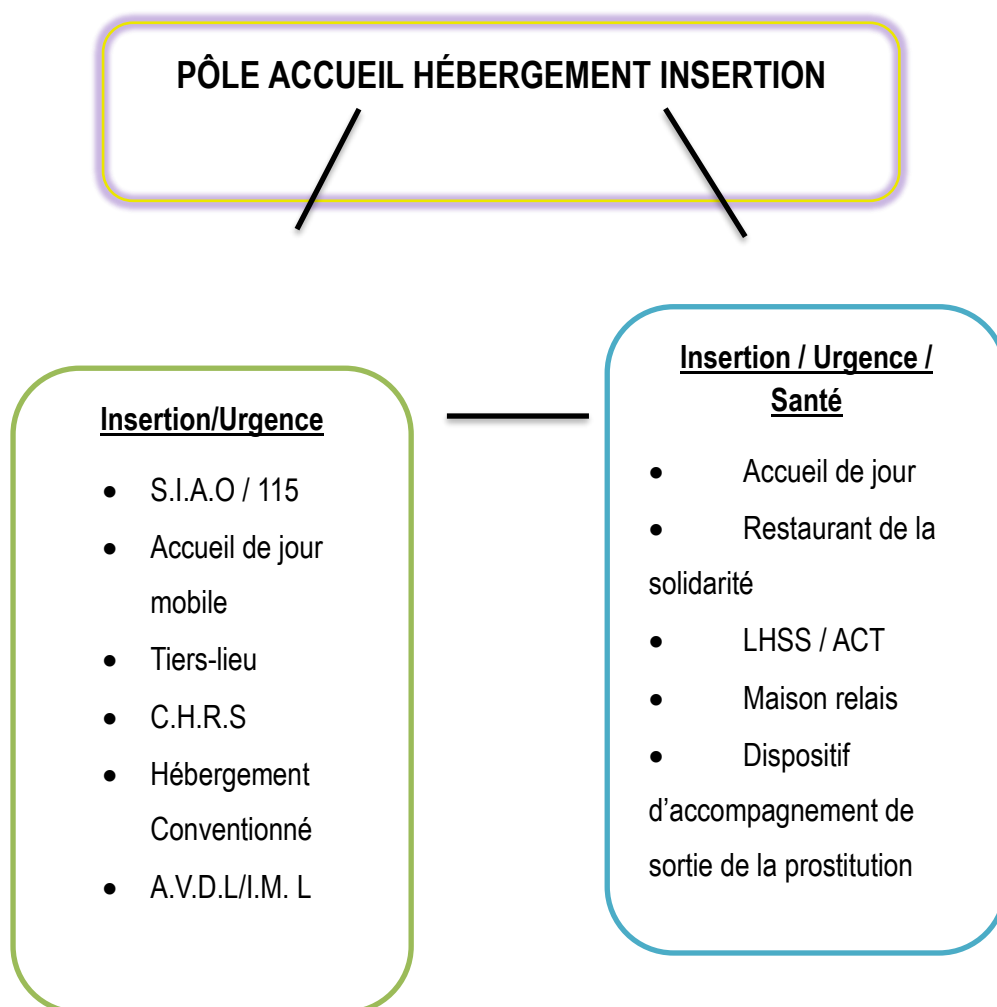
PREAMBULE

Depuis janvier 2019, le restaurant de la solidarité est une des activités de l'ANEF Cantal. Auparavant, son activité était assurée par l'association BLEUET REGAIN qui a mis un terme à son fonctionnement en décembre 2018.

Le restaurant de la solidarité répond à une mission de santé publique en permettant l'accès à un lieu de restauration à moindre coût pour les publics en difficulté. Le « bien manger » a un impact direct sur l'état de santé. Il permet de limiter l'apparition de maladies, d'amener des nutriments indispensables au bon fonctionnement du corps et ainsi favoriser un état de santé satisfaisant.

De plus, la salariée, cuisinière, est attentive aux respects des allergies alimentaires ou des régimes spécifiques nommés par les convives. Il s'agit de proposer des repas de qualités préparés sur place.

Ce dispositif s'inscrit pleinement dans l'axe santé du pôle AHI de l'ANEF Cantal et vient apporter une prestation complémentaire aux activités déjà proposées au sein de l'association ANEF Cantal.



Le restaurant propose un repas chaud, varié et équilibré pour un prix de 2.50€. Les repas sont préparés chaque jour sur place avec des produits frais fournis essentiellement par la Banque Alimentaire du Cantal.

Les horaires d'ouverture permettent un lieu d'accueil supplémentaire entre la fermeture de l'accueil de nuit et l'ouverture de l'accueil de jour pour les publics en errance.

Le service est présenté dans une plaquette d'information largement diffusée depuis son ouverture. De plus, le restaurant de la solidarité est répertorié en ligne par SOLIGUIDE pour communiquer les partenaires ressources sur le territoire selon les besoins recherchés.

I. Localisation et fonctionnement

1) Nouvelle localisation

Le maintien dans les locaux historiques de la rue du monastère étant devenu impossible du fait de la vente du bien, le restaurant de la solidarité s'est implanté au 7 cité Clairvivre dans des locaux fraîchement rénovés en février 2022.

Cette nouvelle localisation renforce et complète les missions des services de l'ANEF Cantal du site au 9 cité Clairvivre (SIAO, AVDL/IML, accueil de jour, domiciliation et Tiers Lieu), en étant dans des bâtiments jumelés. Le service de l'accueil de jour est donc en proximité directe avec le restaurant de la solidarité en ayant des horaires d'ouverture concordants avec la fin de service.

2) Moyens humains

Le restaurant de la solidarité fonctionne avec la présence d'une salariée diplômée d'un certificat d'aptitude en cuisine. Depuis la fin d'année 2019, son contrat de travail représente un volume de 0.80 équivalent temps plein qui se répartit comme suit :

- Lundi de 9h00 à 14h30
- Mardi de 9h00 à 14h30
- Mercredi de 9h00 à 14h30
- Jeudi de 9h00 à 14h30.
- Vendredi de 9h00 à 15h00.

Des bénévoles interviennent régulièrement au restaurant. L'accueil de bénévoles est formalisé par des conventions de bénévolat. Ces dernières permettent de dessiner les obligations de chacun. Les bénévoles peuvent ainsi reprendre un rythme d'activité professionnelle, apprendre des gestes techniques de cuisine, de service en restauration, proposer des recettes. Ils doivent tous s'engager à respecter et faire vivre les valeurs de l'ANEF Cantal. Le site peut également permettre l'accueil de personnes ayant un travail d'intérêt général (TIG) ou de travail non rémunéré (TNR) à exécuter.

3) Ouverture et capacité d'accueil

Le restaurant est ouvert du lundi au vendredi à partir de 12h00. L'accueil pour un repas y est possible jusqu'à 13h00. L'ouverture du restaurant est conditionnée par les dates de congés de la seule salariée. Les dates de fermetures sont annoncées par affichage à l'extérieur du bâtiment. Le service dispose d'une capacité maximum de 25 convives dans une salle située en rez-de-chaussée. La cuisine est attenante à la salle de restauration.

4) Fonctionnement organisationnel

L'apport en denrées alimentaires est principalement le fait de la Banque Alimentaire du Cantal grâce à trois livraisons hebdomadaires. La cuisinière y choisit des denrées fraîches (légumes, fruits, viande, produits laitiers) mais aussi les denrées sèches (féculents, condiments, boîtes de conserve) en fonction de ses besoins.

Des achats en supermarché viennent compléter les besoins de produits alimentaires, de produits d'entretiens et de petits matériels.

Les produits livrés et / ou achetés sont cuisinés sur place chaque jour pour assurer quotidiennement la proposition de repas frais. Le repas proposé comprend : une entrée, un plat, un fromage et / ou un dessert. La fin du repas s'organise autour d'un café où se joint souvent la salariée.

Les normes d'hygiène et de sécurité alimentaire sont respectées et conformes aux principes HACCP (le terme HACCP correspond à l'acronyme anglais Hazard Analysis Critical Control Point). Le respect des principes HACCP supposent la mise en place d'outils de traçabilité mis en place en 2019 en collaboration avec la salariée.

Ainsi sont répertoriés :

- Les dates sur les produits mis en congélation.
- Un registre des alertes alimentaires reçues et une vérification hebdomadaire.
- La tenue d'un cahier de non-conformité.
- Un relevé des températures des congélateurs et réfrigérateurs consignés sur fiches.
- Le nettoyage des congélateurs et des réfrigérateurs également consignés sur fiches.
- L'Affichage des règles d'hygiène dans la cuisine et dans la salle de restauration.

5) Organisation comptable

Le repas est proposé aux convives pour 2.50€ sans justificatif de ressources. Il ne s'agit pas de concurrencer les restaurants traditionnels mais bien de proposer un repas accessible au public bénéficiaire de faibles ressources. Les salariés de l'ANEF Cantal et les partenaires professionnels ont la possibilité d'y déjeuner pour 5€.

La salariée assure l'encaissement des repas. Il est possible de payer en avance un certain nombre de repas et à l'inverse de mettre en attente un paiement de sorte de ne pas empêcher la prise d'un repas en cas de difficulté financière passagère. Toutes ces possibilités sont régies par des outils afin d'en assurer la traçabilité.

Les personnes ayant une mesure de protection ont la possibilité de se faire facturer les repas chaque mois selon leurs présences. Le mandataire judiciaire assure en suivant le règlement de la facture. Cette année, cela a concerné trois bénéficiaires qui viennent presque quotidiennement. Une facture mensuelle est alors établie et adressée au mandataire judiciaire.

Enfin, il est possible que des associations caritatives ou services sociaux achètent des tickets à leur frais afin de les distribuer auprès de leurs publics. C'est le cas pour le Secours Populaire et le Service Pénitentier d'Insertion et de Probation. Un fonctionnement a été adapté pour le Secours Catholique avec une facturation à réception des tickets.

L'organisation comptable du restaurant est en totale concordance avec les protocoles comptables existants de l'ANEF Cantal. Un contrôle de la caisse est organisé chaque semaine et déposé au service de la comptabilité de l'association.

II. Partenariat

Le restaurant de la solidarité semble maintenant bien identifié par les partenaires du bassin aurillacois. Les travailleurs sociaux et les associations caritatives réalisent des orientations régulièrement. Le déménagement vers les nouveaux locaux a suscité des appréhensions pour les personnes habituées depuis de nombreuses années. Certaines ont fait des efforts pour tester le nouveau lieu malgré l'appréhension de la proximité avec l'accueil de jour. En parallèle, certains partenaires ont pu orienter de nouveaux bénéficiaires.

Le restaurant fonctionne grâce à un partenariat historique avec la Banque Alimentaire du Cantal. Ce partenariat reste effectif et efficient.

Depuis 2019, l'ANEF Cantal est habilitée par le Juge d'Application des Peines pour accueillir des personnes sous-main de justice, devant effectuer des Travaux d'Intérêt Généraux ou des Travaux Non Rémunérés. Il s'agit ici de permettre à des personnes condamnées par la justice d'effectuer leur peine par le biais d'une activité professionnelle non-rémunérée mais soumise à respect d'horaires, réglementés par le Juge d'Application des Peines et suivie par le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Cantal.

Au printemps 2019, l'idée d'une convention avec le service de la Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) du Centre Hospitalier d'Aurillac est née. La démarche de « l'aller-vers » est une mission partagée par les deux institutions. La convention travaillée conjointement régit la présence de l'infirmière de la PASS à hauteur d'un vendredi par mois. La présence de la crise sanitaire a particulièrement impacté cette organisation. En septembre 2021, le médecin et l'infirmière de la PASS sont venues prendre un repas un vendredi pour relancer cette dynamique mais ce service a subi également les conséquences liées aux aléas de la crise sanitaire. En 2022, la nouvelle infirmière a pris attache avec la cheffe de service pour redynamiser ce partenariat, nous sommes dans l'attente de ses disponibilités pour planifier ses venues. L'objectif étant que son intervention prenne le relais en suivant à l'accueil de jour.

Le GEM de l'UDAF Cantal a instauré un rituel hebdomadaire, le mardi midi, une dizaine de personnes du GEM vient se restaurer. L'animateur du GEM a proposé à l'ANEF de mettre en place des ateliers pour décorer les nouveaux locaux. De fait, nous avons demandé au GEM une décoration amovible.

Depuis septembre 2022, les locataires de la maison relais de l'ANEF Cantal viennent également une fois par semaine.

III. Public concerné

Le restaurant de la solidarité est ouvert en accès libre à toute personne en situation de précarité financière. L'ANEF Cantal a fait le choix d'accueillir également les familles et leurs enfants. Pour l'ANEF Cantal, la possibilité de bien manger doit être ouverte à tous.

De plus, la mixité du public accueilli est une richesse qui vient nourrir la convivialité du lieu.

Les animaux ne sont pas admis dans la salle de restauration mais peuvent rester à l'extérieur du bâtiment.

Les réservations ne sont pas obligatoires.

IV. Événement marquant

Comme chaque année, la cuisinière a tenu à organiser un repas de Noël le 23 décembre en conviant l'ensemble des bénévoles de la Banque Alimentaire, l'équipe de direction ainsi que tous les habitués des lieux. Avec l'aide des bénévoles, la salariée tient à être très attentive à la décoration de la salle.

De plus, la salariée est attentionnée tout au long de l'année concernant les anniversaires des convives. Elle est souvent amenée à personnaliser des desserts pour renforcer le lien social et la convivialité.

V. Données statistiques

1) Bénévoles

Sur l'année 2022, cinq bénévoles sont intervenus au restaurant. Leurs présences s'ajustent en fonction de leurs démarches et obligations personnelles. L'une d'entre eux a souhaité mettre fin à son engagement. Un des bénévoles a pu se rendre disponible durant un mois dans l'attente d'un nouvel emploi à temps plein.

La cheffe de service reste disponible auprès des personnes et des partenaires pour présenter le restaurant de la solidarité aux personnes qui peuvent être intéressées pour du bénévolat.

Comme les années précédentes, il est important de préciser qu'un d'entre eux est également bénévole à la Banque Alimentaire est présent chaque semaine et participe à la bonne coordination entre nos deux associations.

2) Personnes accueillies sous-main de justice

Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation nous a orienté un jeune homme, ayant obtenu un CAP cuisine il y a quelques années. Durant décembre 2022, il a évolué au côté de la cuisinière durant 105 heures. Il a pour projet en 2023 d'être bénévole pour poursuivre son expérience au restaurant de la solidarité, dans l'attente de trouver un emploi.

3) Nombre de repas délivrés sur l'année 2022

Mois	Nombre de repas payés sur place à 2.50€	Nombre de repas facturés à 2,50€	Salariés ANEF ou partenaires (5€)	Total
Janvier	89	34	2	125
Février	63	21	4	88
Mars	157	16	9	182
Avril	40	6	1	47
Mai	183	21	12	216
Juin	97	17	1	115
Juillet	173	4	3	180
Aout	118	12	8	138
Septembre	182	32	8	222
Octobre	121	58	3	182
Novembre	167	32	5	204
Décembre	228	19	7	254
TOTAL	1618	272	63	1953

La nouvelle localisation du restaurant de la solidarité n'a pas eu d'impact négatif concernant la fréquentation. Il persiste à être un lieu ressource pour les personnes et les partenaires. Le temps du déménagement et des finitions des travaux, l'activité du restaurant s'est interrompue la dernière semaine de janvier et la première semaine de février 2022.

En parallèle, la baisse d'activité est liée aux absences de la salariée notamment concernant le mois d'avril et lors de ses congés courant les mois de mars, août et décembre 2022.

Les mois de mai et septembre révèlent une importante augmentation de l'activité.

Pour cette année 2022, 1953 repas ont été servis.

Nous pouvons noter qu'à partir du mois de mai 2022, le nombre de repas est en constamment au-dessus des 115 repas mensuellement, toutefois il y a une baisse mensuelle comparé à l'année 2021. C'est pourquoi, l'écart des repas entre l'année 2021 et l'année 2022 est faible.

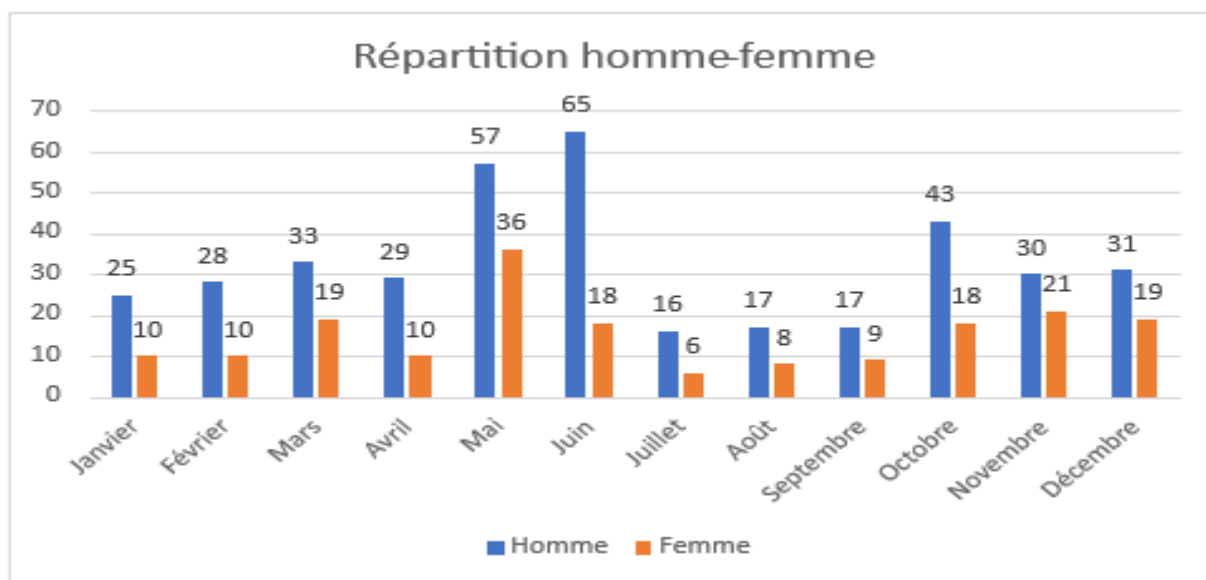
Voici le tableau comparatif de l'année 2021 :

Mois	Nombre de repas payés sur place	nombre de repas facturés	TOTAL
janvier	Fermeture Covid 19		
février	Fermeture Covid 19		
mars	Fermeture Covid 19		
avril	Fermeture Covid 19		
mai	Fermeture Covid 19		
juin	193	28	221
juillet	307	25	332
août	115	8	123
septembre	231	26	257
octobre	196	29	225
novembre	272	42	314
décembre	168	45	213
TOTAL	1482	203	1685

Trois personnes sous mesure de protection viennent toutes les semaines et chaque fin du mois les facturations sont envoyées aux mandataires.

De plus, des "bons repas gratuits" sont distribués aux personnes en grande précarité par les services du SIAO et de l'AVDL de l'ANEF Cantal.

4) Répartition hommes femmes



Depuis son existence, peu de données personnelles sont collectées mise à part le sexe des convives et la présence d'enfant.

Quotidiennement, la salariée recense le sexe des convives ainsi que le nombre de repas distribués. De fait une même personne peut venir plusieurs fois par semaine comme à l'inverse une fois par mois ou par trimestre.

Comme dit précédemment le GEM de l'UDAF instaure une fois par semaine des "sorties repas". Depuis fin septembre 2022, les locataires de la maison relais de l'ANEF ont pris cette habitude, en présence d'une salariée, d'où l'augmentation de la fréquentation des femmes durant cette fin d'année 2022.

Cette année 2022, deux mamans sont venues occasionnellement avec leurs enfants. Ces trois enfants sont âgés de moins de trois ans. Cette donnée est la même que l'année 2021.

Il est à noter que la moyenne des femmes reste quasi identique par rapport aux années précédentes. En 2021, la moyenne était de 14 par mois, cette année elle est de 16 (en 2020, elle était de 15).

➤ Perspectives 2023

- ✓ Au-delà de proposer des repas à 2.50€, l'objectif du restaurant de la solidarité est de créer un lieu convivial et riche en partages. De fait, un partenariat en 2023, va se faire avec le musée d'Aurillac pour que la salle de restauration accueille une exposition itinérante pour favoriser l'accès à la culture pour tous.
- ✓ Développer les partenariats avec la PASS et le Conseil Départemental en lien avec les interventions existantes à l'accueil de jour.
- ✓ Développer la mission de santé publique et la promotion à la santé, la volonté serait d'instaurer des interventions régulières des intervenants du DAHLIR pour qu'ils puissent lors du repas, échanger sur le sport adapté et l'accès à la culture.
- ✓ Poursuivre le partenariat et les formations avec la Banque Alimentaire.